



REPUBLIQUE FRANCAISE
- Liberté – Egalité – Fraternité -
7 rue d'Estienne d'Orves – CS 70027
94381 Bonneuil-sur-Marne Cedex

N°22/DST/197

**ARRÊTÉ DU MAIRE
AUTORISATION DE MODIFICATION DE L'ENSEIGNE COTÉ WOK**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code de l'environnement ;

VU l'arrêté municipal du 15 novembre 1995, portant règlement de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sur la Commune de BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU la demande N°2022-08-01 du 9 août 2022 de Madame DONG Xiuqin, de modification d'enseigne « COTÉ WOK », pour un bâtiment situé 18, Avenue de la Convention 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU les pièces du dossier ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : La modification du dispositif d'enseigne « COTÉ WOK », telle que détaillée dans le dossier susvisé est approuvée.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex – ou par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés municipaux et une copie sera, d'une part publiée sur le site internet de la Ville, d'autre part sera adressée à :

- Madame DONG, pour notification
- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour contrôle de légalité ;
- et à Madame la Directrice Générale des Services municipaux, pour exécution en ce qui la concerne ;

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 16 août 2022



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 AOUT 2022 Pour le Maire par délégation,
Et de la publication le 19 AOUT 2022 la 1ère Adjointe au Maire

Virginie DOUET-

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services,
Christiane BOURGEOIS

